

Pour Qui ?

Pour les salariés susceptibles d'être exposés à des agents chimiques (*poussières de bois, plomb, colles, vernis, peinture, ciment, solvants...*).

Quand ?

Avant l'utilisation de produits chimiques.
Au moment de l'embauche, lors de changement d'affectation ou d'activité.

Objectifs ?

La formation porte notamment sur :

- > Produits* dangereux utilisés sur le lieu de travail
- > Risques potentiels pour la santé
- > Précautions à prendre pour prévenir l'exposition
- > Prescriptions en matière d'hygiène
- > Port et l'emploi des équipements et des vêtements de protection (EPI)
- > Mesures à prendre par les travailleurs pour la prévention d'incidents et en cas d'incident

* *Produits / Substances/ Matières*

Durée ?

Non définie par la réglementation.

Durées pratiquées par les OF :

- > 0,5 à 2 j - Encadrement
- > 0,5 à 2 j - Opérateur

Durées pratiquées par les OF pour risques spécifiques :

- > Plomb - 2 j Encadrement / 1 j Opérateur
- > Poussières de bois - 0,5 j Encadrement

Par qui ?



Par l'employeur s'il dispose des compétences nécessaires ou un organisme de formation (OF).

Sanction de stage ?

Non

Recyclage ?

Oui

Actualisation périodique, répétée et adaptée à l'évolution des risques et/ou lors de l'utilisation d'un nouveau produit chimique.

Référence réglementaire

Articles R. 4412-38 et R. 4412-87 du Code du travail

